

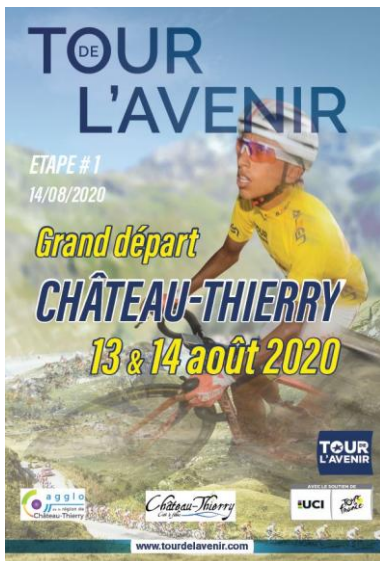
FERMETURE de la MAIRIE :

La mairie est fermée depuis le 3 août jusqu'au 23 août inclus.

Durant cette période, des numéros d'urgence sont indiqués à la porte de la mairie.

Les permanences du mercredi et du jeudi seront assurées par le maire et les adjoints selon leurs disponibilités.

TOUR de L'AVENIR 2020 :



Le TOUR de L'AVENIR devait mettre un peu d'animation à Château - Thierry dès le 13 août puis traverser notre village le 14 août au matin avant le départ officiel à Crézancy.

Las, les contraintes sanitaires étant trop grandes, les organisateurs ont jeté l'éponge et annulé l'épreuve.

Merci à ceux qui s'étaient proposés pour assurer la sécurité aux nombreux carrefours de notre village.

TRIATHLON de L'OMOIS :

Il devait avoir lieu début septembre comme chaque année. Là aussi les contraintes sanitaires trop importantes ont amené le Triathlon Club de l'Omois à annuler l'épreuve.

SÉCHERESSE et CANICULE :

Jusqu'à nouvel ordre, par arrêté préfectoral, il est interdit de tirer un feu d'artifice, de lancer des lanternes chinoises, et à moins de 200m des espaces naturels combustibles (ex : un champ moissonné, bois, prairie, etc.) de fumer, de porter ou d'allumer un feu, d'utiliser des barbecues, de faire des feux festifs ou de camp. Juste du bon sens... Restez au « frais » et n'oubliez pas de vous hydrater.

ÉCOLE et BUS SCOLAIRE GLAND-BRASLES :



Pas de changement ni dans les horaires de l'école ni dans les horaires du transport scolaire pour l'année 2020-2021.

Les enfants prenant le bus scolaire doivent impérativement avoir une carte de transport. Si vous n'avez pas fait la demande, passez dès le 24 août en Mairie. Venir avec une photo d'identité de votre enfant. Le formulaire ad-hoc est disponible sur place.

Les horaires du ramassage scolaire Gland – Brasles.

L. M. J. V.	Matin (aller)	L. M. J. V.	Soir (retour)
Gland - Grèves	08h43	Brasles - Mairie	17h10
Gland - Mairie	08h45	Gland - Fraîche Fontaine	17h13
Gland - Coquins	08h46	Gland - Coquins	17h14
Gland - Fraîche Fontaine	08h48	Gland - Mairie	17h15
Brasles - Mairie	08h50	Gland - Grèves	17h17

GYM VOLONTAIRE :

Les séances de gym volontaire reprendront début septembre tous les jeudis soir de 18h30 à 19h30 au Foyer Rural M. Husson.

Renseignements :

Tél : 03 23 69 94 47 ou 06 04 45 58 66

Par mèl AGVCastel02@gmail.com et sur place aux heures de cours.

Pour les habitués d'internet :

<http://www.sudaisne.com/agv-castel.html>

POUR SE RAFRAÎCHIR LA MÉMOIRE :

- **BAIGNADE** : elle est interdite dans la Marne.
- **CHIENS** : Ils doivent être tenus en laisse dans l'espace public.
Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent en plus être muselés. Ils doivent être déclarés en mairie et les propriétaires doivent avoir suivi une formation.
Par ailleurs, si votre toutou dépose quelques crottes sur les trottoirs du village, vous êtes prié de procéder à leur enlèvement (un petit sac plastique dans la poche n'est pas inutile pour la promenade). Simple respect des usagers de l'espace public...
- **BRUITS** : Les travaux de bricolage et de jardinage impliquent l'utilisation d'outils souvent bruyants. Les heures autorisées par arrêté préfectoral sont :
Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
Dimanche et jour fériés : 10h00 à 12h00

Il y a aussi les bruits de voisinage de jour (vos voisins n'ont peut être pas les mêmes goûts musicaux que vous par exemple ou ils ont travaillé de nuit et souhaitent se reposer en journée). En cette période estivale où les fenêtres sont ouvertes, pensez-y.

Il ya aussi les bruits de soirée. Après les semaines de confinement et l'arrivée des vacances pour certains, on a envie de se retrouver entre amis ou en famille. C'est légitime. De plus, si le temps est favorable, les soirées se prolongent. Mais passé 22h00, on baisse le son et on pense là aussi à ses voisins qui ont besoin de repos.

- **STATIONNEMENT** : Il n'est pas facile de stationner dans notre village car il y a de plus en plus de véhicules en regard des places disponibles. Pensez à ne pas entraver la libre circulation des autres usagers, des services de secours, des services d'ordures ménagères, des engins agricoles et viticoles lorsque vous garez votre voiture. Pensez à utiliser vos cours et vos garages lorsque c'est possible.
- **TRAVAUX** : N'oubliez pas que certains travaux doivent faire l'objet d'une déclaration (construction, agrandissement, abri de jardin, clôture, etc.). Voir sur le site de la mairie www.mairiedegland02.fr → Mairie pratique → Urbanisme.